

1210 Végétation annuelle des laisses de mer

CORINE : 17.2

EUNIS : B2.1

CRITERES DIAGNOSTICS ET CONSEILS POUR LA CARTOGRAPHIE

Description :

Cet habitat correspond à la zone des laisses de mer, amas d'algues et de débris divers, déposées en haut de plage lors des tempêtes et des marées hautes de vives eaux. Il forme le plus souvent une bande étroite et discontinue parallèle au trait de côte et marque ainsi la zone de contact entre le milieu marin et le milieu terrestre.

La décomposition des laisses de mer est très rapide et fournit à partir du printemps un milieu riche en azote, propice au développement d'espèces nitrophiles. La végétation est exposée à une forte influence marine. Elle peut être inondée occasionnellement lors des marées hautes et des tempêtes et les plantes sont exposées en permanence aux embruns. Cependant, le sol ne contient généralement que peu de sel, le lessivage du sel par les eaux de pluie étant rapide sur des substrats aussi drainants.

Une des caractéristiques majeures de l'habitat est son instabilité. Les laisses de mer sont emportées régulièrement par les marées hautes et lors des tempêtes hivernales pour ensuite se reconstituer. Dans des telles conditions, les communautés végétales qui s'y installent sont essentiellement constituées de plantes annuelles qui se régénèrent tous les ans à partir de leurs graines.



Végétation annuelle des hauts de plage à Cakilier maritime, plage du Stêr en Penmarc'h (©A. Lieurade, CBNB)

Définition extraite du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (EUR28) :

1) Formations de plantes annuelles ou formations représentatives de plantes annuelles et vivaces, occupant des accumulations de débris et de graviers riches en matière organique azotée (*Cakiletea maritima* p.).

4) Les sites proposés pour cet habitats peuvent inclure des végétations des *Cakiletea maritima* développées sur des substrats graveleux à sablo-graveleux, les végétations des plages sableuses doivent être rattachés à l'habitat 2110 Dunes mobile embryonnaires.

Habitats élémentaires des cahiers d'habitats :

3 habitats élémentaires, dont 2 présents en Bretagne.

- 1210-1 Laises de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord
- 1210-2 Laises de mer sur cordons de galets et de graviers des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord

Divergences entre la définition originale (EUR28) et l'interprétation faite dans les cahiers d'habitats français :

Selon la définition originale, l'habitat exclut (si cela paraît « approprié ») les laises de mer des plages sablonneuses qui seraient à inclure à l'habitat d'intérêt communautaire 2110 « Dunes mobiles embryonnaires » (voir paragraphe 4 du manuel européen) et les végétations des laises de mer situées en limite des prés salés qui seraient à inclure dans l'habitat 1330 « Prés salés atlantiques ».

Dans les cahiers d'habitats français (tome 2, habitats côtiers) le choix a été fait d'inclure toutes les laises de mer où se développent des communautés végétales des *Cakiletea maritima* dans cet habitat (y compris les communautés situées sur falaise maritime).

Groupements végétaux indicateurs de l'habitat (Bretagne) :

CAKILETEA MARITIMAE Tüxen & Preising ex Braun-Blanquet & Tüxen 1952

***Cakiletales integrifoliae* Tüxen ex Oberdorfer 1950 corr. Rivas-Martínez, J.C. Costa & Loidi 1992**

***Atriplicion littoralis* Nordhagen 1940**

Atriplicetum littoralis Christiansen 1933 ex Tüxen 1937*

Atriplici hastatae - Betetum maritimae (Arènes 1933) Géhu 1968

Beto maritimae-Raphanetum landrae (Géhu 1969) Bioret 2008**

***Atriplici laciniatae - Salsolion kali* Géhu 1975**

Beto maritimae - Atriplicetum glabriusculae (Géhu 1960) Géhu & Géhu-Franck 1984

Polygono raii - Atriplicetum glabriusculae Tüxen 1950 nom. inv. Géhu 1984

Beto maritimae - Atriplicetum laciniatae Tüxen (1950) 1967

Cakiletum integrifoliae Géhu 2009

***Euphorbietalia peplis* Tüxen 1950 nom. nud.**

***Euphorbion peplis* Tüxen 1950 nom. nud.**

Matricario maritimae - Euphorbietum peplis (Tüxen 1950) Géhu 1964

Confusions possibles :

Des communautés de l'*Atriplicion littoralis* peuvent se développer ailleurs qu'en haut de plage, notamment en falaise littorale au niveau des sites de reproduction d'oiseaux marins. Ces situations ne sont pas à prendre en compte dans l'habitat 1210 « Végétation annuelle des laises de mer », mais à intégrer à l'habitat UE 1230 « Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques » (forme dégradée).

Prise en compte de l'habitat dans les cartographies des sites Natura 2000 bretons :

Cet habitat, souvent peu étendu et à développement tardif est souvent insuffisamment pris en compte dans les cartographies des sites Natura 2000 de Bretagne.

Conseil pour l'inventaire et la cartographie de l'habitat :

La période optimale d'observation de cet habitat se situe en été et en début d'automne, les inventaires plus précoces ou plus tardifs risquent de sous-estimer sa présence et son étendue.

Les cartographies d'habitats réalisées en Bretagne suivent majoritairement les recommandations des Cahiers d'habitats français. Pour les nouvelles cartographies il est conseillé de suivre la définition européenne et de rattacher les communautés végétales des hauts de plage de sable aux dunes embryonnaires (habitat 2110) et les végétations des hauts de plage en pré salé à l'habitat 1330 « Prés salés atlantiques ». Il sera ainsi nécessaire de bien distinguer les communautés végétales des rivages de galets et de graviers (habitat 1210) de celles des plages de sable (habitat 2110) et des prés salés (habitat 1330). Ces recommandations concernent le rattachement des groupements végétaux aux typologies d'habitats, à ne pas confondre avec la phase d'inventaire et de cartographie de la végétation. En application du cahier de charges pour l'inventaire et la cartographie des habitats dans les sites Natura 2000 de Bretagne, les inventaires et cartographies visent d'abord à identifier le type de végétation, le rattachement aux typologies européennes n'intervient que dans un second temps. Dans le cas des groupements des *Cakiletales integrifoliae* il s'agit de les cartographier en tant

que tels, c'est lors du rattachement aux typologies d'habitats qu'il conviendra de distinguer les groupements se développant en haut de plage de sable, en haut de pré salé ou en haut de plage de galets.

Les groupements nitrophiles à *Atriplex littoralis* et/ou *Beta vulgaris* subsp. *maritima* qui peuvent se développer au niveau des sites de nidification d'oiseaux marins représentent le plus souvent des végétations de substitution aux pelouses aérolines. Ces végétations sont à rattacher à l'habitat 1230 « Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques », en tant qu'habitat en mauvais état de conservation.

REPARTITION

Répartition à l'échelle de l'Union européenne

Carte ci-contre

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme

Répartition à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 français :

Source : INPN, Base Natura 2000 version 09/2014

France : **117 ZSC**

Région atlantique française : **75 ZSC**

Bretagne : **30 + 2 ZSC**

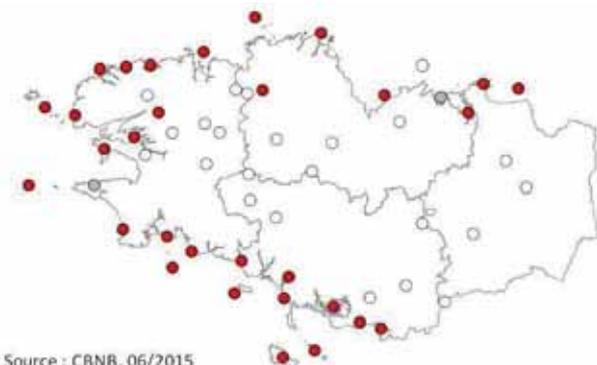


Habitat UE 1210 : Répartition et état de conservation à l'échelle des Etats membres de l'Union européenne

- Bon état de conservation
- Etat de conservation défavorable inadéquat
- Etat de conservation défavorable mauvais
- Etat de conservation inconnu

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme

Sites Natura 2000 bretons abritant l'habitat



Source : CBNB, 06/2015

Sites Natura 2000 bretons dans lesquels l'habitat 1210 « Végétation annuelle des lasses de mer » est particulièrement bien représenté :

FR5300010 Tregor Goëlo

FR5300018 Ouessant-Molène

Sites Natura 2000 concernés avec précision de la surface occupée par l'habitat (source : cartographies Natura 2000 & BDD habitats du CBN de Brest) :

Code du site	Nom du site	Surface [ha]
FR5300010	Tregor Goëlo	7,53
FR5300018	Ouessant-Molène	3,7
FR2500077	Baie du mont Saint-Michel	1,78
FR5300021	Baie d'Audierne	1,29
FR5300034	Estuaire de la Vilaine	1,21
FR5300043	Guisseny	1,17
FR5300046	Rade de Brest, estuaire de l'Aulne	1,08
FR5300015	Baie de Morlaix	1,02
FR5300027	Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées	0,84

FR5300030	Rivière de Penerf, marais de Suscinio	0,82
FR5300017	Abers - Côtes des légendes	0,81
FR5300049	Dunes et côtes de Trévignon	0,71
FR5300024	Rivière Elorn	0,67
FR5300061	Estuaire de la Rance	0,63
FR5300033	Iles Houat-Hoedic	0,52
FR5300029	Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys	0,51
FR5300031	Ile de Groix	0,46
FR5300009	Côte de Granit rose-Sept-Iles	0,39
FR5300019	Presqu'île de Crozon	0,37
FR5300028	Ria d'Etel	0,35
FR5300066	Baie de Saint-Brieuc - Est	0,35
FR5302007	Chaussée de Sein	0,35
FR5300023	Archipel des Glénan	0,33
FR5300016	Anse de Goulven, dunes de Keremma	0,2
FR5300052	Côte de Cancale à Paramé	0,2
FR5300045	Pointe de Corsen, Le Conquet	0,13
FR5300059	Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannec	0,11
FR5300032	Belle Ile en mer	<0,1
FR5300048	Marais de Moustierlin	<0,1
FR5300008	Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay	<0,1
FR5300012	Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard	FSD / à préciser
FR5300020	Cap Sizun	FSD / à préciser

ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT

Résultats du rapportage national 2007-2012 :

Code UE	Aire de répartition	Surface	Structure et fonction	Perspectives futures	Conclusion : état de conservation
1210	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat

Etat à favoriser :

La présence de groupements végétaux des *Cakiletea maritima* en haut de plage traduit d'une certaine manière le « bon état » de l'habitat. Le développement de ces communautés végétales est directement lié à la présence de lasses de mer et par conséquent une gestion des hauts de plage adaptée à leur préservation (pas de nettoyage mécanique des hauts de plage, préservation des algues échouées ...).

Etat optimal : ceinture linéaire au niveau des lasses de mer ; le recouvrement de la végétation peut être important en fin d'été, mais reste le plus souvent épars.